



N° A2026_07_23

HÔTEL DE VILLE
05120 L'ARGENTIERE-LA BESSÉE
Téléphone : 04.92.23.10.03
courriel : info@ville-argentiere.fr

ARRÊTÉ TEMPORAIRE
INTERDICTION DE STATIONNEMENT
PLACE DU SOUVENIR FRANÇAIS

Le maire de la commune de L'Argentière-La Bessée (Hautes-Alpes),

Vu Le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 à L.2213-6-1 ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L.511-1 ;

Vu le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R.411-8, R.412-49, R.417-1, R.417-4, R.417-10 et R.418-2 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Considérant l'incendie en cours sur le secteur de L'Argentière-La Bessée et Freissinières ;

Considérant la nécessité d'avoir des places de stationnement proche du foyer culturel, lieu pouvant accueillir des sinistrés en cas d'évacuation dû à cet incendie ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : INTERDICTION DE STATIONNEMENT - PLACE DU SOUVENIR FRANÇAIS

En raison de l'incendie en cours sur la commune de L'Argentière-La Bessée et la nécessité d'avoir des places de stationnement à proximité du foyer culturel, lieu pouvant accueillir potentiellement les sinistrés de l'incendie en cas d'évacuation ; le parking situé sur la place du Souvenir Français est interdit à tout stationnement sauf aux personnes autorisées par la municipalité à compter de ce jour jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 2 : SIGNALISATION

La signalisation temporaire nécessaire sera mise en place et entretenue par les services techniques municipaux. Elle devra être conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

ARTICLE 3 : SANCTIONS

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur. Les véhicules en infraction pourront faire l'objet d'une mise en fourrière.

ARTICLE 4 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de L'Argentière-La Bessée
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de L'Argentière-La Bessée
- Monsieur le Policier Municipal de la commune de L'Argentière-La Bessée
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de L'Argentière-La Bessée

Fait à L'Argentière-La Bessée, le 22 juillet 2026.

**Le maire,
Rémi ROUX**

